



HARAS DU HOGUENET

PROTOCOLE SANITAIRE SAISON 2024



Les documents suivants sont exigés pour toute jument venant à la saillie et/ou en pension au haras :
Livret signalétique validé par l'IFCE avec n° SIRE, transpondeur et signalement français.

La copie du livret (certificat d'origine, signalement, vaccinations) et les résultats d'examens ci-dessous sont à envoyer impérativement AVANT la saillie par mail à haras@hoguenet.com

RECHERCHE METRITE CONTAGIEUSE EQUINE (MCE) ET AUTRES MALADIES VENERIENNES BACTERIENNES

A noter que toutes les analyses sont à faire **après le 01/01/2024**

Recherche	Sinus et fosses clitoridiens			Cervical (non obligatoire mais fortement conseillé)			
	Taylorella Equigenitalis	Klebsiella Pneumoniae	Pseudomonas Aeruginosa	Taylorella Equigenitalis	Klebsiella Pneumoniae	Pseudomonas Aeruginosa	Autres Germes
Juments vides et maidens	Résultat négatif Si Klebsiella positif : typage capsulaire						Résultat négatif : Interprétation par vétérinaire
Juments pleines et suitées	Moins de 30 jours avant ou après le poulinage : Résultat négatif Si Klebsiella positif : typage capsulaire			A faire sur chaleur : Résultat négatif Si Klebsiella positif : typage capsulaire			Résultat positif : Traitement + certificat vétérinaire

VACCINATIONS OBLIGATOIRES

Grippe et Rhinopneumonie obligatoires < 6 mois (<https://www.ifce.fr/ifce/sire-demarches/avant-et-apres-la-saillie/carnet-de-saillie/suivi-sanitaire-de-mon-reproducteur/sanitaire-juments-specifique1>)

- Si rupture du protocole, une primo vaccination sera exigée : 2 injections séparées de 21 à 60 jours, puis rappel entre 120 et 180 jours, enfin un **rappel semestriel**.
- Tétanos fortement conseillé

ATTENTION : Aucune jument ne sera saillie si les vaccinations ne sont pas à jour

RECHERCHE ARTERITE VIRALE EQUINE (AVE)

Prélèvement à faire après le **01/01/2024** et **datant de moins de 30 jours** avant la première saillie :

- Soit résultat **sérologique** ou **ELISA négatif** (si **ELISA positif**, 2 séroneutralisations à 14 jours d'intervalle avec résultats positifs stables ou déclinants)
- Soit 2 résultats **sérologiques positifs stables ou déclinants à 14 jours d'intervalle**
- Soit 1 résultat **sérologique positif stable ou déclinant en 2024 et 2023**



HARAS DU HOGUENET

PROTOCOLE SANITAIRE SAISON 2024



DOURINE

Toutes les juments en provenance d'Italie et les juments en provenance de pays en dehors de la France qui ont séjourné en Italie depuis janvier 2011 doivent être accompagnées de tests relatifs à la durine, avec résultats négatifs, fournis par un laboratoire agréé, réalisés sur deux prélèvements sanguins, la première sérologie faite à moins de 28 jours avant l'arrivée et la seconde sérologie au minimum 14 jours après son arrivée au haras d'accueil.

POUR LES JUMENTS DITES « A HAUT RISQUE »

- Les juments qui ont visité un établissement sur lequel la M.C.E. a été isolée pendant les 12 derniers mois.
- Les juments qui sont allées dans des pays autres que **la France, l'Allemagne, l'Irlande, l'Italie, le Royaume Uni** pendant les 12 derniers mois.

 Le protocole de prélèvement pour ces juments prévoit **deux écouvillonnages sur le sinus et fosses clitoridiens effectués au minimum à 7 jours d'intervalle, après 01/01/2024**. Ils peuvent être effectués au haras d'origine ou haras d'hébergement

Ces juments doivent être systématiquement isolées à l'arrivée dans le haras et ne peuvent être saillies que sur présentation de tous leurs résultats **négatifs** par culture micro aérophile.

La qualification, à partir de 1998, du statut de jument à "haut risque" a été limitée à une période de deux ans, si la jument, saillie après contrôle de l'efficacité du traitement, a produit un foal sur lequel la recherche du germe de la M.C.E. s'est révélée négative.

- Les juments ayant été positives à la M.C.E. au moins dans les 2 dernières années et qui n'ont pas été saillies depuis.
- Les juments saillies dans les 2 dernières années par un étalon contaminé ou infecté,
- Lorsque la jument est contaminée se référer au protocole spécifique.

CONDITIONS DE RECOUVREMENT DU STATUT D'INDEMNÉ SUITE A LA MALADIE

- Sept jours après la fin du traitement, **faire procéder à trois séries de prélèvements, effectués à au moins 7 jours d'intervalle, par écouvillonnage sur sinus et fosses clitoridiens, suivis de trois prélèvements cervicaux sur les trois chaleurs suivantes.**
- La saillie ne peut avoir lieu que si les résultats de tous les contrôles sont négatifs.
- Le foal est écouvillonné 3 fois, à au moins 7 jours d'intervalle et avant l'âge de 3 mois, pour les pouliches sur la fosse clitoridienne, pour les poulains sur le fourreau et l'extrémité du pénis.

POUR DES RAISONS SANITAIRES ET DE SECURITE LA PRESENCE DU FOAL ACCOMPAGNANT N'EST PAS SOUHAITEE